
**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'EYGLIERS**

Séance du : 10 août 2023

Date de la convocation du Conseil Municipal : 3 août 2023

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi dix août, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Eygliers, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Anne CHOUVET, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice : 15, présents : 13 ; votants : 13 ;

Présents : Mesdames et Messieurs Anne CHOUVET, Jean-Marc POULLILIAN, Eric COUDRON, Etienne HUMBERT, Marietta DE WEERT, Séverine QUICHOT, Anne-Laure DUPASQUIER, Jacques ROUX, Joseph DEVEVEY, Tom VAN DE VELDE, Mickaël CHEBANCE, Vincent PELLETIER et Agnès SIMOND

Absents : Nicolas DUBOIS et Jean-François PORTET

Procuration : /

Secrétaire de séance : Anne-Laure DUPASQUIER

Objet : Décision budgétaire Modificative n°1 – Budget Eau

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2023/0504/019 du 5 avril 2023 approuvant le budget Eau de la commune 2023,

Madame le Maire expose que la facture de reversement de la redevance pour pollution domestique à l'Agence de l'eau a vu son montant majoré de 10% pour retard de déclaration.

De plus, le SAE a reçu la facture de la redevance de prélèvement sur la ressource en eau qui a vu son montant doubler pour défaut de plan d'action pour la résorption des fuites des réseaux.

Aussi, afin de pouvoir payer la redevance pour pollution domestique à l'Agence de l'Eau et pour pouvoir verser au SAE le montant qu'il lui faudra payer pour la redevance prélèvement, Madame le Maire propose de procéder à la décision modificative suivante :

CREDITS A OUVRIR

Sens	Section	Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
D	F	014	701249	OPNI	Reversement redevance Agence de l'eau	1 650,00 €
D	F	65	658	OPNI	Charges diverses de gestion courante	9 000,00 €
					Total	10 650,00 €

CREDITS A REDUIRE

D	F	022	022	OPFI	Dépenses imprévues	3 650,00 €
D	F	011	6063	OPNI	Fournitures d'entretien et de petits équipements	1 500,00 €
D	F	011	61521	OPNI	Bâtiments publics	500,00 €
D	F	011	61523	OPNI	Réseaux	5 000,00 €
					Total	10 650,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Vote :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

- **Autorise** Madame le Maire à procéder à la DM N°1 telle que présentée et à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Maire,

Anne CHOUVET

